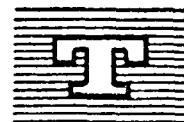


ATIONS UNIES

CON L
MAY 16 1978



ONSEIL
E TUTELLE



Distr.
GENERALE
T/PV.1470
15 mai 1978
FRANCAIS

Quarante-cinquième session

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE DE LA MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-DIXIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le lundi 15 mai 1978, à 10 h 30

Président : M. BYATT (Royaume-Uni)

puis : M. GARRIGUE-GUYONNAUD (France)

- Ouverture de la quarante-cinquième session
- Adoption de l'ordre du jour
- Rapport du Secrétaire général sur la vérification des pouvoirs
- Election du Président et du Vice-Président
- Organisation des travaux
- Examen du rapport annuel de l'Autorité administrante pour l'année qui s'est terminée le 30 juin 1977 : Territoire sous tutelle des îles du Pacifique

Les rectifications au présent compte rendu doivent être soumises dans l'une des deux langues de travail du Conseil (anglais ou français) et adressées en double exemplaire, dans un délai de trois jours ouvrables, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des conférences, bureau A-3550. Les rectifications reçues seront publiées sous forme de rectificatif.

LE PRESENT COMPTE RENDU AYANT ETE DISTRIBUE LE 16 MAI 1978, LA DATE LIMITE POUR L'ACCEPTATION DES RECTIFICATIONS SERA LE 19 MAI 1978.

Les délégations sont priées de bien vouloir faciliter la tâche du Secrétariat en observant strictement ce délai.

78-70164

319.

La séance est ouverte à 11 heures.

OUVERTURE DE LA QUARANTE-CINQUIÈME SESSION

Le PRESIDENT (M. Robin Byatt) (interprétation de l'anglais) : Je déclare ouverte la quarante-cinquième session du Conseil de tutelle.

En ouvrant cette session, je voudrais souhaiter la bienvenue à tous les participants, et notamment aux nouveaux venus au Conseil de tutelle. Bien que, sur divers plans, ils soient des vétérans des Nations Unies, je pense que M. Cooks, représentant de la Puissance administrante, et M. Kharlamov, de l'Union soviétique - qui n'est pas encore parmi nous - participent à nos travaux pour la première fois.

Je voudrais aussi souhaiter tout particulièrement la bienvenue aux représentants du Territoire sous tutelle. Le Haut Commissaire, M. Winkel, a déjà travaillé avec nous, mais la venue de M. Camacho, des Mariannes septentrionales, marquera, je pense, dans l'histoire, étant donné qu'il se présente au Conseil en tant que Gouverneur élu d'un territoire sous tutelle

Je suis aussi très heureux de voir parmi nous le Haut Commissaire adjoint M. Sablan, les sénateurs Nakayama, Guerrero et Olter, de même que les députés Henry, Ogo et Setik.

Les représentants ont pu noter que nous nous réunissons dans un endroit inhabituel. La salle du Conseil de tutelle n'est malheureusement pas disponible cette année en raison des réparations qui y sont effectuées. Je suis sûr que le Secrétariat réduira au minimum les inconvénients que pourrait subir de ce fait le Conseil de tutelle, et je suis persuadé également que si nous devons mener une vie quelque peu nomadique au cours de cette session, le Conseil accordera, comme il l'a toujours fait, l'attention la plus grande aux affaires relatives au seul territoire sous tutelle restant.

Je voudrais saisir cette occasion pour informer brièvement les membres du Conseil de mes activités en tant que Président depuis la dernière session.

Le Président

Outre le message habituel au peuple de la Micronésie, à l'occasion du Jour des Nations Unies, en octobre, j'ai adressé, cette année, un message le 9 janvier au Gouverneur nouvellement élu des Mariannes septentrionales au moment où il a pris ses fonctions. De plus conformément à la décision adoptée l'an dernier par le Conseil, j'ai procédé à des consultations officielles au sujet des dispositions administratives à prendre pour envoyer une mission de visite chargée d'observer le référendum à venir dans les six autres districts du Territoire.

Le Secrétaire du Conseil, M. Abebe, et M. Kriendler, de la Mission des Etats-Unis, ont réalisé un travail préparatoire excellent à cet égard, et cela aidera certainement le Conseil lorsqu'il aura à étudier le point pertinent de son ordre du jour.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (T/1788)

Le PRESIDENT(interprétation de l'anglais) : Je voudrais attirer l'attention des membres du Conseil sur l'ordre du jour provisoire contenu dans le document T/1788.

Y a-t-il des observations sur l'ordre du jour provisoire?

M. COOKS (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Bien que ma délégation ne s'oppose pas à l'ordre du jour provisoire proposé, je voudrais une fois de plus faire observer que les Etats-Unis ont quelque doute à propos de l'opportunité de l'inclusion des points 10 à 13 à l'ordre du jour provisoire de la quarante-cinquième session du Conseil de tutelle. Mon Gouvernement estime que ces points ne sont pas pertinents, car le Conseil doit se concentrer exclusivement sur le Territoire sous tutelle stratégique des Iles du Pacifique.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je note que le représentant des Etats-Unis n'élève pas d'objection formelle à l'ordre du jour proposé. Ses observations figuront bien entendu au procès-verbal du Conseil.

M. KOVALENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (interprétation du russe) : Ma délégation, contrairement à celle des Etats-Unis, appuie l'inclusion de ces points à l'ordre du jour de notre session. Nous ne nous opposons pas à l'adoption de cet ordre du jour, mais je tiens toutefois à rappeler la position bien connue de l'Union soviétique exposée aux sessions précédentes du Conseil de tutelle au sujet de l'exclusion de notre ordre du jour de la question de la présentation du rapport du Conseil de tutelle à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité. Nous réaffirmons une fois de plus nos déclarations, nos objections et nos réserves.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je note que le représentant de l'Union soviétique n'élève pas d'objection formelle à l'ordre du jour proposé. Ses observations figuront bien entendu au procès-verbal du Conseil.

Compte tenu de ces réserves, je pense que le Conseil est d'accord pour adopter l'ordre du jour contenu dans le document T/1788.

L'ordre du jour est adopté.

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LA VERIFICATION DES POUVOIRS

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Passant à ce point de l'ordre du jour relatif au rapport du Secrétaire général sur la vérification des pouvoirs, je voudrais informer le Conseil que le Secrétaire général n'a pas encore reçu les pouvoirs de tous les membres du Conseil. Je proposerai donc que ce point soit examiné au cours d'une prochaine réunion. S'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Il en est ainsi décidé.

ELECTION DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'invite maintenant les membres du Conseil à procéder à l'élection d'un président pour la quarante-cinquième session. Cette élection aura lieu au scrutin secret, conformément à l'article 41 du règlement intérieur du Conseil de tutelle.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

M. Pierre Garrigue-Guyonnaud (France) est élu Président de la quarante-cinquième session.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Avant d'inviter M. Garrigue-Guyonnaud à occuper le fauteuil présidentiel, je tiens à saisir cette occasion pour faire ma dernière remarque en tant que Président et pour adresser, au nom de la délégation du Royaume-Uni, mes félicitations à M. Garrigue-Guyonnaud. Je suis convaincu que le Conseil de tutelle n'aurait pu élire un Président plus qualifié. En effet, il a suivi attentivement les travaux de ce Conseil pendant plusieurs années et il est probablement, parmi les représentants aux Nations Unies siégeant dans cette salle, celui qui connaît le mieux les questions touchant la Micronésie. Je suis certain qu'il dirigera les travaux de la quarante-cinquième session avec une grande efficacité, et j'espère qu'il aura autant de plaisir à s'acquitter de ses fonctions que j'en ai eu.

J'invite maintenant M. Garrigue-Guyonnaud à occuper le fauteuil présidentiel.

Le PRESIDENT (M. Pierre Garrigue-Guyonnaud) : Avant de procéder à l'élection du Vice-Président, je voudrais dire aux membres du Conseil, tant au nom de la France qu'en mon nom personnel, tout le plaisir et l'honneur que j'éprouve à avoir été porté à la présidence de ce Conseil. Mon pays a une longue tradition de coopération avec cet organe principal de notre Organisation. La France a été, on le sait, dans la position de puissance administrante et a dû rendre compte à ce Conseil de la manière dont elle s'acquittait de ses responsabilités à cet égard. C'est dire le prix que j'attache à la fonction à laquelle je viens d'être élu, dont je mesure l'importance et dont j'espère être digne.

J'ai participé à près de cinq sessions du Conseil de tutelle et je peux attester combien les délégations ont eu à se louer du Département de la tutelle.

Le Président

A ce titre, je voudrais saluer M. Tang, Secrétaire général adjoint chargé des affaires de tutelle et de décolonisation, et M. Rifai, qui n'est pas parmi nous aujourd'hui, pour l'assistance qu'ils nous ont toujours apportée. Je ne manquerai pas à ce stade de souligner la haute conscience professionnelle de M. Guerma Abebe, qui a toujours été pour les délégations et, j'en suis sûr, pour tous mes prédécesseurs à cette charge, le meilleur des conseillers. Nous aurons besoin pendant les jours qui viennent de son talent et de sa patience.

J'évoquais tout à l'heure les anciennes responsabilités de la France pour expliquer les raisons qui conduisent mon pays à suivre les débats du Conseil de tutelle avec la plus grande attention. Mais j'ai également des motifs plus personnels d'être attentif aux aspirations des populations des territoires sous tutelle. J'ai eu l'honneur d'assister, en ma qualité de membre de la délégation française, aux cérémonies d'indépendance de la Papouasie-Nouvelle-Guinée en septembre 1976. Dois-je avouer qu'alors je ne pensais pas avoir un jour l'occasion d'être élu aux hautes fonctions de Président du Conseil de tutelle. Je vous en suis très reconnaissant et vous demande toute votre indulgence. Je la réclame d'autant plus que je succède à M. Byatt, dont chacun de nous a pu apprécier l'extrême compétence et la hauteur de vues. Je voudrais, en mon nom personnel et au nom du Conseil, lui exprimer notre gratitude pour l'extrême courtoisie et l'autorité dont il a fait preuve tout au long de sa présidence.

Si l'étendue du mandat de notre Conseil se limite désormais à suivre l'évolution du territoire sous tutelle des îles du Pacifique, nos responsabilités demeurent les mêmes.

Nous devons avoir à coeur de veiller, en ce qui concerne la Micronésie, à l'application scrupuleuse de la Charte et au respect des dispositions de l'accord de tutelle. Je suis sûr de la coopération de toutes les délégations dans l'accomplissement de cette mission.

Je suis heureux de voir autour de cette table et dans cette salle tant de visages connus et d'experts sur les questions du Conseil de tutelle. Cela est vrai de toutes les délégations.

Enfin, je tiens à dire combien la présidence est heureuse de voir ici les membres de délégations venues de Micronésie, parmi lesquels je reconnais

Le Président

personnellement le Haut Commissaire et le Haut Commissaire adjoint et des personnalités bien connues du Conseil, en particulier le Président Nakayama et le Représentant Setik. Je voudrais également saluer les hautes personnalités venues de Washington.

Nous allons maintenant procéder à l'élection du Vice-Président du Conseil.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Mlle Sheila Harden (Royaume-Uni) est élue Vice-Présidente.

Le PRESIDENT : En ma qualité de Président, qu'il me soit permis d'exprimer à Mlle Harden toutes mes félicitations pour son élection. Il s'agit d'une personnalité très connue, estimée, je puis même dire aimée, aux Nations Unies et nul ne pouvait être mieux préparé qu'elle à assumer cette charge.

Mlle HARDEN (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de vos paroles chaleureuses de félicitations. C'est un grand honneur pour moi que d'avoir été élue Vice-Présidente du Conseil de tutelle, et je tiens à en remercier les membres du Conseil. J'espère que je ne trahirai pas la confiance qu'ils ont mise en moi. Je tiens à vous assurer, Monsieur le Président, cela va sans dire, de ma pleine coopération au cours des travaux qui auront lieu sous votre direction éclairée.

Je me réjouis également d'accomplir le mois prochain ma première visite dans le Territoire sous tutelle de Micronésie afin d'y observer la procédure de vote, et également, je l'espère, de prendre une plus large connaissance des nombreux et complexes problèmes auxquels se trouve confronté le Conseil.

Le PRESIDENT : Je remercie la représentante du Royaume-Uni des paroles aimables qu'elle m'a adressées.

M. KOVALENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (interprétation du russe) : Qu'il me soit permis, au nom de la délégation de l'Union soviétique, d'exprimer ma reconnaissance au Président sortant du Conseil de tutelle, M. Byatt, avec lequel nous avons coopéré de façon étroite au cours des travaux de la précédente session du Conseil et pendant l'intervalle jusqu'à la présente session du Conseil de tutelle. J'espère que cette coopération fructueuse se poursuivra au cours de la présente session de ce Conseil.

Permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre élection au poste élevé et lourd de responsabilités de Président du Conseil de tutelle. Nous sommes fermement convaincus que nous trouverons un terrain de large entente tout au long du processus complexe et ardu qu'il nous conviendra de parcourir durant cette session. Permettez-moi de plus de féliciter notre Vice-Présidente, Mlle Harden, du Royaume-Uni, à l'occasion de son élection. Je suis persuadé que nous pourrons coopérer étroitement avec elle au cours de nos présents travaux, comme ce fut le cas lors de l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour et comme ce sera le cas, je l'espère, lors de la préparation du rapport du Conseil de tutelle.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de l'Union soviétique des aimables paroles qu'il m'a adressées. C'est un expert chevronné des sessions du Conseil de tutelle et je suis sûr de son entière coopération.

M. COOKS (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Tout d'abord, je tiens à féliciter Mlle Harden de son élection au poste de Vice-Présidente. Je me réjouis d'avoir à travailler avec elle au sein du Conseil de tutelle.

Monsieur le Président, à l'occasion de votre élection au poste de Président du Conseil de tutelle, je tiens à vous adresser mes sincères félicitations et la détermination de ma délégation à coopérer pleinement avec vous. Je suis certain que votre tact, votre intelligence, et votre éloquence, dont je sais qu'ils ont caractérisé votre présence au sein de nombreux organes des Nations Unies, y compris durant plusieurs sessions antérieures de ce Conseil, ainsi que votre connaissance du Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique, permettront d'assurer le succès des travaux de l'actuelle session du Conseil de tutelle, ce pour le bien du peuple de Micronésie.

Je tiens également à rendre un hommage tout particulier à votre prédécesseur, M. Robin Byatt. Nous avons eu l'occasion de travailler ici avec lui pendant plusieurs années, et l'an dernier, nous avons trouvé en lui un Président exemplaire, dont la conduite sage et avisée a grandement contribué à la bonne marche de nos délibérations.

Ma délégation tient également à féliciter le Vice-Président sortant, M. Ricardo Duque, de la France.

Nous garantissons notre appui sincère au Président et au Vice-Président au cours des travaux qui vont avoir lieu ici au Conseil de tutelle.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant des Etats-Unis des paroles aimables qu'il m'a adressées. Nous sommes sûrs de la coopération de sa délégation, et je tiens à lui souhaiter la bienvenue en sa qualité de représentant des Etats-Unis à cette session du Conseil de tutelle.

M. PROCHEININ (France) : Je voudrais remercier tout d'abord, au nom de la délégation française, M. Byatt, notre ancien Président, qui a conduit avec beaucoup de distinction et d'élégance les travaux de la quarante-quatrième session du Conseil de tutelle.

Je n'ai pas de scrupules à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection, car je connais peut-être mieux que quiconque, ici, vos qualités de travailleur et je sais combien vous vous êtes intéressé, ces dernières années, à tout ce qui concerne la Micronésie. Je suis certain que vous trouverez, en la personne de Mlle Harden, une coopération efficace et également amicale.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la France de ses aimables paroles. Je sais qu'il est aussi un éminent défenseur de la francophonie. Je puis l'assurer que je m'efforcerai, en ma qualité de Président, de veiller à la distribution de tous les documents en français, en coopération avec M. Guerma Abebe, dans les mêmes conditions que les années précédentes.

M. BYATT (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) : Je désire simplement vous renouveler, Monsieur le Président, en tant que simple représentant du Royaume-Uni, mes félicitations pour votre élection, et féliciter également ma collègue et voisine, Mlle Harden, de son élection au poste de Vice-Présidente. Connaissant très bien ses qualités, je suis certain qu'elle s'acquittera parfaitement de ses fonctions au sein du Conseil.

Je saisis cette occasion pour remercier les autres membres du Conseil des paroles aimables qu'ils m'ont adressées.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Le PRESIDENT : Le Secrétariat a préparé et fait distribuer aux membres du Conseil de tutelle un calendrier provisoire pour la quarante-cinquième session. Il a été établi pour donner aux membres du Conseil une idée générale du travail à accomplir et du temps nécessaire pour ce faire. Le Conseil est, bien sûr, libre de modifier ce programme de travail compte tenu des circonstances et des souhaits de ses membres. Nous avons une tradition de grande flexibilité dans ce Conseil. Le Secrétariat a prévu que nous parviendrons au terme de nos travaux le lundi 5 juin. Dans le cas où nous aurions des difficultés

Le Président

à respecter ce calendrier, toutes les dispositions ont été prises par le Secrétariat pour pouvoir prolonger de quelques jours cette session.

Si je n'entends pas d'autres observations sur le calendrier proposé par le Secrétariat, je considérerai que le Conseil accepte de suivre ce calendrier d'aussi près que possible.

M. KOVALENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques)

(interprétation du russe) : Je n'ai pas d'objections particulières à l'égard du plan de travail qui vient de nous être soumis. Nous ferons preuve de toute la souplesse voulue au cours de nos travaux, car il se peut que dans certains cas nous progressions rapidement, mais que nous soyons contraints dans d'autres cas de nous attarder plus longuement si nous rencontrons des difficultés. J'appuie entièrement ces observations, et je ne conteste donc pas le plan de travail qui nous a été soumis.

Le PRESIDENT : Je peux assurer le représentant de l'Union soviétique que nous ferons de notre mieux pour que les délégations n'aient pas à se trouver trop enfermées dans un calendrier fixe, notamment lors de la préparation des déclarations. Je sais que c'est un moment délicat parce que les délégations ont à tenir compte des déclarations qui auront été faites par la Puissance administrante et, à ce stade, elles auront probablement besoin d'un certain délai.

Traditionnellement, les réunions des Nations Unies ont du mal à s'en tenir aux horaires initialement prévus. Je souhaiterais lancer un appel aux membres pour qu'ils fassent de leur mieux pour être à l'heure aux réunions du Conseil afin que nous puissions remplir notre tâche de manière efficace.

EXAMEN DU RAPPORT ANNUEL DE L'AUTORITE ADMINISTRANTE POUR L'ANNEE QUI S'EST TERMINEE LE 30 JUIN 1977 : TERRITOIRE SOUS TUTELLE DES ILES DU PACIFIQUE (T/1786; T/L.1208)

Le PRESIDENT : Le Conseil va commencer maintenant l'examen des conditions dans le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique.

M. COOKS (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : C'est un grand plaisir pour moi d'être ici lors de l'examen de l'évolution dans le Territoire sous tutelle au cours de l'année écoulée.

Comme par le passé, plusieurs fonctionnaires du Territoire sous tutelle sont attachés à la délégation des Etats-Unis et feront des déclarations sur l'évolution des événements qui les intéressent particulièrement. Les membres du Conseil se souviendront de M. Adrian Winkel, Haut Commissaire du Territoire sous tutelle, qui était avec nous l'année dernière. Il est accompagné par M. Juan Sablan, qui est le premier Haut Commissaire adjoint micronésien du Territoire sous tutelle, et par M. Milaro Danis, Administrateur du district de Truk. J'ai également l'honneur de présenter M. Carlos S. Camacho, le premier Gouverneur élu des Mariannes du Nord. Pour représenter la branche législative, nous avons le sénateur Bailey Olter et le représentant Raymond Setik, du Congrès de Micronésie, ainsi que le sénateur Lorenzo Guerrero, Président du Sénat des Mariannes du Nord. L'ambassadeur Peter Rosenblatt, représentant personnel du Président pour les négociations sur le statut de la Micronésie est venu aujourd'hui de Washington DC se joindre à nous. Laurel Shea, David Stewart et William Bodde, du département

M. Cooks (Etats-Unis)

d'Etat, sont venus également de Washington en tant que conseillers de la délégation. La plupart d'entre vous connaissent déjà mon ami, John Kriendler, de la mission des Etats-Unis.

Je voudrais également souhaiter chaleureusement la bienvenue aux fonctionnaires du Congrès de la Micronésie qui sont ici aujourd'hui, le sénateur Tosiwo Nakayama, Président du Sénat, et M. Bethwel Henry, de la Chambre des représentants. Je souhaite cordialement la bienvenue à tous les pétitionnaires qui sont ici aujourd'hui.

J'espère que cette session du Conseil nous donnera l'occasion de mieux nous connaître et nous comprendre et de renforcer les liens d'amitié qui nous unissent déjà.

L'année passée, il y a eu des progrès importants dans deux domaines essentiels, à savoir dans les négociations sur le statut futur des îles Marshall et Carolines et dans le domaine d'un auto-gouvernement accru pour les peuples du Territoire sous tutelle tant que les Accords de tutelle demeurent en vigueur.

Au mois d'octobre, les négociations politiques officielles ont repris à Molokai, Hawaii, après une interruption de 17 mois. La réunion de Molokai a été très significative à un grand nombre d'égards. C'était la première session de négociations officielles à laquelle les îles Marshall et Palau étaient représentées par leurs propres commissions dans les négociations avec les Etats-Unis aux niveaux bilatéral et multilatéral. Ceci reflète les vœux des districts exprimés par leurs parlements et est le résultat d'un processus de négociation qui avait été initialement proposé par les Etats-Unis au cours de la Conférence de la table ronde qui a eu lieu à Guam en juillet l'année dernière. Les débats de Molokai ont été l'occasion d'un échange précieux d'opinions entre les Micronésiens et nous-mêmes et entre les trois commissions du statut de la Micronésie. Cependant, ces débats ont également révélé des interprétations très différentes de la notion de libre association.

A la suite des discussions de Molokai, les Etats-Unis ont entamé le travail de rédaction spécifique d'un projet de libre association, qui a été présenté aux Micronésiens au cours d'une réunion des Chefs de délégation à San Diego, Californie,

M. Cooks (Etats-Unis)

en janvier de cette année. De nouvelles solutions de compromis ont été examinées au cours de la réunion de San Diego. Sur la base de ces propositions, les Etats-Unis ont réexaminé les positions qui existaient depuis longtemps et ont élaboré une série de huit principes qui contenaient de nouvelles notions de relations politiques futures de libre association. Ces principes ont été présentés et examinés avec les Commissions sur le statut politique de la Micronésie aux réunions des chefs de délégation qui se sont tenues à Hilo, Hawaii, du 7 au 9 avril 1978. A la fin de ces réunions, une déclaration contenant ces principes a été signée par les chefs des trois Commissions sur le statut politique et par les Etats-Unis, marquant ainsi une étape importante dans ces négociations longues et complexes. Nous sommes certains qu'un accord de libre association mutuellement acceptable, fondé sur ces principes, pourra être conclu au cours des mois à venir.

Les huit principes sur lesquels on s'est mis d'accord à Hilo fourniront aux Micronésiens le maximum d'autorité et de responsabilité dans leurs propres affaires, conformément aux relations de libre association. La politique des relations sera une politique de gouvernement à gouvernement et il pourra y être mis fin à tout moment, soit par consentement mutuel, soit unilatéralement par un plébiscite des peuples de Micronésie ou par le Gouvernement des Etats-Unis, conformément à son processus constitutionnel. Les Etats-Unis assumeront les responsabilités de la défense et de la sécurité pendant un temps déterminé. Les Micronésiens auront pleine autorité dans leurs affaires intérieures et dans les affaires étrangères non liées à la défense, y compris le droit de contrôler leurs propres ressources marines et de chercher une participation directe à des conférences internationales sur ce sujet ou d'autres sujets appropriés. Les Etats-Unis fourniront une assistance économique à la Micronésie pendant un temps déterminé à des niveaux qui doivent encore être négociés; les niveaux agréés ne pourront pas être supprimés par une décision unilatérale des Etats-Unis de mettre fin à la libre association.

M. Cooks (Etats-Unis)

Dans leur approche concernant leurs futures relations avec la Micronésie, les Etats-Unis continuent à se fonder sur les dogmes énoncés par le représentant des Etats-Unis au cours de la session du Conseil de l'an dernier. Comme on l'a souligné à ce moment-là, nous pensons que tout arrangement mutuellement acceptable doit assurer aux peuples de Micronésie une tranche d'autorité suffisante pour leur permettre d'agir en leur propre nom face à la responsabilité des Etats-Unis pour les actes des Micronésiens. Les huit principes sur lesquels nous avons donné notre accord accroissent l'autorité des Micronésiens dans la prise de décisions. Il s'ensuit donc que la responsabilité des peuples de Micronésie pour leurs actes doit elle aussi être accrue. Nous pensons que ces points concernant de saines relations correspondent aux intérêts et aux aspirations des Micronésiens.

M. Cooks (Etats-Unis)

Bref, il nous semble que nous avons fait des progrès réels pendant l'année écoulée et nous espérons continuer dans cette voie, grâce à un esprit de coopération mutuelle, afin d'atteindre notre but, la fin de l'accord de tutelle, d'ici à 1981.

Les membres du Conseil savent que les habitants des Iles Marshall et des Iles Carolines iront aux urnes le 12 juillet pour voter sur le point de savoir s'ils adoptent la Constitution des Etats fédérés de Micronésie qui leur est proposée. Certes, les Etats-Unis sont prêts à accorder toute leur aide, mais ce sera un bureau créé par le Gouvernement du Territoire sous tutelle, conformément à la législation du Congrès de la Micronésie, qui sera responsable du déroulement du référendum. L'an dernier, nous avons invité le Conseil à envoyer une mission de visite pour observer le référendum, et je renouvelle cette invitation cette année.

Le référendum prévu pour le 12 juillet a une double signification. Outre que les habitants pourront exprimer leur avis sur la Constitution et la structure du Gouvernement qui sera constitué d'après elle, ils devront également trancher la question de leur unité politique. En supposant que la Constitution soit approuvée par la majorité nécessaire dans quatre au moins des six districts où elle sera mise aux voix, un vote négatif dans n'importe quel district entraînera l'exclusion de ce district du gouvernement qui sera formé d'après la Constitution.

Si les Etats-Unis continuent de penser que les habitants des Iles Marshall et des Iles Carolines auraient intérêt à ce que des liens communs unissent les districts, la question de l'unité politique, de toute évidence, doit être tranchée par les Micronésiens eux-mêmes. Aussi est-ce avec plaisir que nous avons constaté que les trois commissions de négociations micronésiennes étaient convenues en principe, à la Conférence de Molokai, que des liens communs entre les districts subsisteraient dans la période d'après la tutelle et seraient définis par un accord entre les six districts.

M. Cooks (Etats-Unis)

Pendant que se déroulaient ces événements, des progrès s'accomplissaient dans l'élaboration des chartes de districts conformément à la législation du Congrès de la Micronésie. Des chartes de districts prévoyant des gouverneurs élus ont été approuvées pour Truk, Yap, Ponape et Kosrae. Des élections sont envisagées à Truk au mois d'août, et à une date rapprochée dans les autres districts.

Dans les Mariannes septentrionales, comme je l'ai dit tout à l'heure, un gouverneur élu est déjà entré en fonctions. Le gouverneur Camacho parlera de ce qui s'est passé dans les Mariannes septentrionales; aussi, me bornerai-je à souligner que ces îles sont maintenant gouvernées par un gouverneur et une législature élus, conformément au Pacte approuvé par la population de l'île lors d'un plébiscite observé en juin 1975 par une mission de visite du Conseil. Mon gouvernement est fier de ce qu'ont accompli, pour ce qui est de l'auto-détermination, les habitants des Mariannes septentrionales, conformément à leurs vœux et aux principes de l'Accord de tutelle. Nous attendons avec impatience l'établissement du Commonwealth des Mariannes septentrionales en union politique avec les Etats-Unis, après l'abrogation de l'Accord de tutelle.

Le PRESIDENT : Je voudrais maintenant inviter M. Adrian Winkel, haut commissaire du Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique et représentant spécial de l'Autorité administrante; M. Carlos Camacho, gouverneur des Mariannes septentrionales et représentant spécial de l'Autorité administrante; le sénateur Bailey Olter, du Congrès de la Micronésie, conseiller spécial; M. Raymond Setik, du Congrès de la Micronésie, conseiller spécial, ainsi que le sénateur Lorenzo I. Guerrero et l'Honorable Misael Ogo, conseillers spéciaux de la législature des Mariannes septentrionales, à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, MM. Winkel et Camacho, représentants spéciaux, et MM. Olter, Setik, Guerrero et Ogo, conseillers spéciaux, prennent place à la table du Conseil.

Le PRESIDENT : Au nom du Conseil de tutelle, je voudrais souhaiter chaleureusement la bienvenue aux représentants spéciaux et aux conseillers spéciaux. Je la souhaite aussi à l'Honorable Nakayama, président du Sénat du Congrès de la Micronésie, à l'Honorable Bethwel Henry, président de la Chambre des représentants du Congrès de la Micronésie, à l'Honorable Ruth VanCleve, directeur de l'Office des affaires territoriales, Département de l'intérieur, au représentant personnel du Président des Etats-Unis pour les négociations sur le statut de la Micronésie, Peter Rosenblatt, à l'Honorable Juan Sablan, haut commissaire adjoint, à M. Salii, directeur de l'Office de la planification et des statistiques, à M. Neiman Craley, représentant spécial pour les affaires législatives, à M. Leo Falcam, représentant à Washington du Congrès de la Micronésie, et à M. Edward Pangalinan, représentant à Washington pour les îles Mariannes septentrionales.

Je voudrais enfin exprimer nos vœux très chaleureux et respectueux de bienvenue à Mme Winkel, qui a bien voulu assister à ces travaux avec nous.

Les représentants venus de Micronésie sont ici pour fournir des informations sur les événements récents survenus en Micronésie dans les domaines politique, économique et social, afin de favoriser notre examen de la situation dans le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique.

Je donne maintenant la parole au Haut Commissaire représentant spécial, M. Winkel.

M. WINKEL (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, et féliciter Mlle Harden, d'avoir été élus respectivement Président et Vice-Présidente du Conseil de tutelle. Nous nous réjouissons de coopérer avec vous et l'ensemble du Conseil pendant l'année à venir, et tout particulièrement, bien entendu, pendant la présente session, de même que pendant le référendum constitutionnel qui aura lieu dans le Territoire sous tutelle au mois de juillet. Nous nous engageons à vous appuyer entièrement.

M. Winkel

Nous remercions le Président et le Vice-Président sortants de l'accueil chaleureux et cordial qu'ils nous ont fait l'an dernier et de l'aide qu'ils nous ont donnée pendant l'année écoulée.

Je souhaite aussi exprimer le plaisir que je ressens personnellement en participant pour la deuxième fois aux délibérations du Conseil de tutelle. Avant de faire la déclaration liminaire, je voudrais présenter au Conseil certains des membres de la délégation du Territoire.

Tout d'abord, j'ai l'honneur de présenter M. Juan Sablan, haut commissaire adjoint du Gouvernement du Territoire sous tutelle. M. Sablan est le premier citoyen de la Micronésie à accéder à ce poste, et j'ai eu l'honneur de recommander sa candidature au Secrétaire de l'intérieur, M. Cecil Andrus. Compte tenu de mon expérience personnelle, je suis en mesure de dire que M. Sablan est un des administrateurs publics des plus compétents; j'ai été heureux de le connaître et de travailler avec lui.

Ensuite, M. Lazarus Salii, directeur de l'Office de la planification et des statistiques du Gouvernement du Territoire sous tutelle. Certains membres du Conseil connaissent peut-être déjà M. Salii, qui était président de l'ancienne commission mixte du futur statut politique du Congrès de la Micronésie. En tant que Directeur de l'Office de planification, il est responsable de la branche exécutive du Gouvernement du Territoire sous tutelle pour le PNUD et le plan indicatif quinquennal, responsabilité comparable à celle qu'exerce dans la branche législative le Sénateur May Setik, que tous les membres du Conseil connaissent.

Je tiens également à présenter au Conseil M. Neiman Craley, représentant spécial pour les affaires législatives, administrateur adjoint des services administratifs du Gouvernement du Territoire sous tutelle. Dans l'immédiat, il est à noter que M. Craley fait également office de Président du Bureau du référendum constitutionnel, organe de prise de décisions et de supervision pour le déroulement du référendum constitutionnel du 12 juillet qui sera observé par le Conseil de tutelle.

M. Winkel

Certains membres du Conseil et du Secrétariat se souviendront peut-être que M. Craley était Directeur exécutif du Bureau du Commissaire au plébiscite au moment du vote sur le Pacte des Mariannes septentrionales, vote pour lequel le Conseil a également envoyé une mission d'observation.

En outre, l'usage veut qu'un administrateur de district assiste à la session annuelle du Conseil en tant que membre de la délégation du Territoire sous tutelle. Je présente donc au Conseil M. Mitaro Danis, administrateur de district de Truk. M. Danis est à certains égards le symbole de la fin d'une ère dans le Territoire sous tutelle du fait qu'avant la fin de l'été, il sera remplacé par un gouverneur élu du district de Truk. Cette personne deviendra ainsi le deuxième Gouverneur élu d'un district du Territoire sous tutelle, son unique prédécesseur étant le gouverneur Carlos Camacho, des îles Mariannes septentrionales.

J'ai également l'honneur de présenter au Conseil M. Bailey Olter, sénateur, du district de Ponapé, et M. Ray Setik, membre du Congrès, du district de Truk, désignés par le Congrès de la Micronésie pour faire partie de notre délégation en qualité de conseillers spéciaux. Tous deux sont d'authentiques représentants du Congrès et du peuple de la Micronésie; nous sommes très heureux de profiter de leurs connaissances et de leur expérience au cours de ces débats.

Si la situation continue d'évoluer en Micronésie dans le même sens et au même rythme, on peut prévoir le moment où il n'y aura plus de Haut Commissaire et où il ne sera plus nécessaire d'envoyer une délégation comme la nôtre pour faire rapport au Conseil sur la situation dans le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique. La plupart d'entre nous partagent l'espoir des Micronésiens de voir, au lieu d'un Haut Commissaire et d'un Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique, un Président - ou son équivalent - et un Gouvernement de la Micronésie qui feront rapport à leur propre peuple. Nous partageons également l'espoir des Micronésiens que le Gouvernement et le peuple de la Micronésie - ou plusieurs gouvernements et peuples de la Micronésie, selon le cas - vivront dans un environnement politique plus stable que ce ne fut le cas jusqu'ici et en libre association avec les Etats-Unis ou en tant qu'Etat complètement indépendant, si c'est là ce qu'ils désirent. En ma qualité de représentant résident de l'Autorité administrante en Micronésie et de Haut Commissaire du Territoire sous tutelle, je m'engage envers le Conseil et envers le peuple micronésien à faire de mon mieux pour assurer la

M. Winkel

transition d'une façon aussi ordonnée que possible et conformément aux meilleurs intérêts du peuple micronésien et de mon gouvernement.

En avril, un progrès marquant a été réalisé à Hilo dans les négociations sur le statut de la Micronésie. En ma qualité de Haut Commissaire, je serai très heureux d'accueillir les membres du Conseil qui composeront la mission d'observation du référendum constitutionnel du 12 juillet. La préparation et la conduite de ce référendum ont été confiées à la Commission du référendum créée par le Congrès de la Micronésie aux termes de la loi 7-75. Comme je viens de le dire, le Président de la Commission est M. Neiman Craley, qui est également membre de notre délégation. Les autres membres de la Commission sont le sénateur Ambilos Iehsi, de Ponapé, Vice-Président du Sénat; le représentant Luke Tman, Président de la Chambre; M. Johnson, de la Commission du statut politique des Palaos; et M. Anton de Brum, Vice-Président de la Commission du statut politique des Marshall. Tous jouissent du respect de leurs électors respectifs. J'ai également le plus grand respect pour eux et pleine confiance en leur aptitude à faire en sorte que le Conseil puisse respecter et honorer les résultats du référendum, quels qu'ils soient.

Lorsque je me suis présenté devant le Conseil l'an dernier, j'ai déclaré que le Gouvernement du Territoire sous tutelle travaillait sur quatre fronts en même temps afin de réaliser une transition aussi ordonnée que possible jusqu'à la fin du régime de tutelle. Ces quatre fronts étaient : l'administration, le développement économique, la santé et l'éducation, et les améliorations en matière de capitaux.

En ce qui concerne l'administration, je suis heureux de porter à votre connaissance que d'importants progrès ont été réalisés pour ce qui est de mettre un plus grand nombre de Micronésiens à des postes de responsabilité et de réduire les dimensions de la bureaucratie administrative. Au cours de sa dernière session, le Congrès de la Micronésie a promulgué la loi No 7-402, que j'ai signée. Cette loi porte sur la réorganisation de la branche exécutive du gouvernement au siège. Les huit départements existants vont être réorganisés et combinés, pour être ramenés à trois. J'ai l'intention de nommer des Micronésiens à la tête de deux de ces départements nouvellement créés, en plus de la nomination déjà mentionnée de

M. Winkel

M. Sablan au poste de Haut Commissaire adjoint. Pour diriger le Département des services communautaires, qui englobe les bureaux des Services de l'éducation et de la santé et la Division du développement communautaire, j'ai l'intention de nommer M. Resio Moses, un autre Micronésien, qui est actuellement fonctionnaire exécutif du Territoire sous tutelle.

Au niveau des districts, M. Jacob Nena a été nommé Administrateur de district adjoint à Kosrae. A Ponapé, où il n'y avait plus d'administrateur de district adjoint depuis près de deux ans, on a nommé Assistant spécial de l'Administrateur de district M. Strik Yoma, ancien Directeur des affaires publiques, que de nombreux membres du Conseil connaissent fort bien car il est souvent venu ici dans le passé.

Pendant l'année écoulée, le Territoire sous tutelle a continué à faire des progrès dans ses efforts et ses programmes en vue d'augmenter l'efficacité du gouvernement et de réduire les excès en personnel et en dépenses.

En ce qui concerne la réorganisation précédemment mentionnée, toute l'organisation de la branche exécutive a été passée en revue aux fins de rationalisation des structures et de stabilisation du personnel. Nous espérons qu'il sera possible de supprimer, dans un certain délai, 100 postes ou plus au siège.

Au titre du nouveau système salarial proposé par l'Administration au Congrès de la Micronésie, les dépenses de personnel seront contrôlées plus étroitement et des augmentations de salaire fondées sur le comportement professionnel remplaceront les augmentations de salaire automatiques.

Le processus de décentralisation s'est poursuivi avec la promulgation d'une législation créant des gouvernements de district à Yap, à Ponapé et à Kosrae, en plus de celui de Truk, dont la charte a été promulguée l'année dernière. Des élections auront lieu cette année en août à Truk pour élire un gouverneur, un lieutenant-gouverneur et les membres de la législature de district, conformément à la nouvelle charte. Dans les districts de Yap et de Kosrae, des élections semblables auront lieu en novembre de cette année; dans le district de Ponapé, il y aura des élections l'année prochaine.

On a poursuivi les efforts déployés pour améliorer la qualité de la gestion et du comportement professionnel. Un séminaire très important à l'intention de fonctionnaires de rang élevé a eu lieu cette année; tous les participants l'ont qualifié de très valable et très utile.

M. Winkel

Dans le domaine du développement économique, l'Administration continue à se rendre pleinement compte que le développement de la Micronésie est très étroitement lié au mouvement vers l'autonomie ou l'indépendance. A cet égard, il est significatif que parmi les huit principes mis au point pendant les entretiens sur le statut tenus à Hilo, l'on trouve le principe du contrôle du peuple micronésien sur ses ressources marines. La capacité des Micronésiens à avoir le contrôle de ses ressources marines constituera, certes, un apport précieux à la mise en valeur et à l'exploitation du vaste océan qui entoure les îles.

Le plan de développement quinquennal du Territoire sous tutelle et les plans de développement des divers districts demeurent les lignes directrices politiques fondamentales pour les efforts de développement économique en Micronésie. Nous tentons d'étudier de façon plus générale toutes les occasions de développement économique; c'est pourquoi nous avons entrepris une enquête dans les six districts sous le contrôle du Bureau des ressources et du développement rattaché au siège. L'enquête vise à fournir au Bureau du Haut Commissaire l'inventaire complet des possibilités de développement économique dans l'agriculture, la pêche, le tourisme et la petite industrie. Nous espérons achever cette enquête d'ici quelques semaines.

Entre autres exemples, on a également concentré beaucoup d'attention sur la façon d'attirer des investissements en Micronésie en recourant à des techniques telles que l'envoi à des investisseurs choisis d'avance de prospectus mettant en relief certaines possibilités données et visant à obtenir une réaction de la part de ces personnes en matière de culture des algues, d'aqua-mariculture, de plantations d'épices tropicales et de petits hôtels de tourisme.

En 1977, les îles ont reçu 22 260 visiteurs, qui ont dépensé environ 2,3 millions de dollars. Le tourisme est donc devenu notre deuxième industrie majeure d'exportation, tout de suite après la production et le traitement du coprah.

En février 1978, une enquête sur les compétences et les emplois a été terminée; on a enregistré les qualifications de tous les membres de chaque foyer. On espère que ces renseignements rendront plus facile le recrutement d'employés micronésiens et permettront de freiner l'influx de main-d'oeuvre étrangère qualifiée en Micronésie.

M. Winkel

L'organisation administrative du passé, dans le cadre de laquelle le Fonds d'emprunt au développement économique était géré, ne se prêtait pas à des pratiques financières saines. Pour trouver une solution au problème, un Plan d'opération du Fonds d'emprunt au développement économique a été mis sur pied, et il est maintenant examiné à Washington par le Département de l'intérieur et le Bureau de la gestion et du budget. Ce plan devrait fournir un programme de prêts plus efficace et plus viable que ce ne fut jusqu'ici le cas. L'adoption définitive de ce nouveau Plan d'opérations permettra en outre au Gouvernement des Etats-Unis de libérer plus de 3,5 millions de dollars pour les affecter à nouvelle Commission de prêts au développement économique.

Je voudrais mentionner ici l'initiative politique prise par l'Autorité administrante et le Gouvernement du Territoire sous tutelle et qui entraînera, semble-t-il, un impact très fort sur le développement économique de la Micronésie. En poursuivant le processus de libéralisation des investissements étrangers en Micronésie entamé en 1974, la Puissance administrante a établi une politique qui permet aux gouvernements de pays tiers d'octroyer de plus en plus de subventions et d'assistance technique au Territoire sous tutelle. Des Ambassades américaines choisies ont reçu du Gouvernement des Etats-Unis l'instruction de prendre contact avec les gouvernements hôtes au sujet de la promotion du développement économique de la Micronésie. En vertu de cette politique, la Puissance administrante entérine les subventions ou l'assistance technique accordées à la Micronésie par des gouvernements de pays tiers.

L'Ordonnance 2969 du Département de l'intérieur autorisait le retour des terres publiques détenues par le Gouvernement du Territoire sous tutelle au contrôle des Gouvernements de district en décembre 1974. Depuis cette époque, trois districts - Palau, Yap et Ponape - ont promulgué les lois nécessaires et ont créé des agences de fonds publics pour administrer ces terres. Le district de Yap n'a pas encore demandé le transfert de ses terres publiques, et les îles Marshall et Turk doivent prendre une décision en ce qui concerne la procédure de transfert qu'elles souhaitent. Kosrae prépare la législation nécessaire pour effectuer le transfert de ses terres publiques.

M. Winkel

Certaines autres opérations telles que la classification des sols et l'inventaire des ressources forestières à l'échelle du Territoire sous tutelle doivent être lancées avant la fin de l'année fiscale en cours, c'est-à-dire avant le 30 septembre. Une étude sur les possibilités d'une plantation de poivriers à Ponape sera également bientôt achevée. D'ici le début de 1979, nous devons entamer la deuxième phase du programme de développement au titre du Plan de développement indicatif quinquennal, c'est-à-dire la phase d'application. Cela nous permettra d'identifier et de préparer les projets susceptibles d'aboutir favorablement compte tenu des ressources dont nous disposons, et de produire des revenus.

Comme je l'ai fait l'an dernier, je voudrais ici signaler la contribution précieuse apportée par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) au développement économique du Territoire sous tutelle. Je voudrais aussi rendre hommage à M. Robert J. Trusk, Directeur sortant, qui a géré le projet jusqu'au mois de mars. M. Trusk nous manquera beaucoup à l'Exécutif du Territoire sous tutelle et aussi au Congrès de la Micronésie. Parlant du Congrès, je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage au Député Ray Setik. Sans ses efforts inlassables, le projet du PNUD n'aurait pu être mis sur pied.

Nous essayons activement de recruter quelqu'un pour remplacer M. Trusk. Sa responsabilité principale consisterait à mettre au point des projets liés à l'application des divers plans de développement. Pour le moment, nous avons deux membres du personnel des Nations Unies qui contribuent précieusement à la planification de nos efforts de développement. Grâce à leur assistance, le Territoire sous tutelle a publié le premier numéro d'un Bulletin de statistiques, et diverses études et des recensements sont en cours ou sont prévus. Tandis que l'effet immédiat de ces divers efforts revêt une valeur considérable, les experts et conseillers des Nations Unies apportent une contribution toujours accrue à la formation des Micronésiens qui seront chargés de poursuivre les travaux après que les conseillers auront quitté la Micronésie.

M. Winkel

On a également entrepris des mesures en vue de résoudre la question depuis longtemps en suspens des accords d'utilisation illimitée des terres, accords qui existent principalement dans les districts de Turk et des îles Marshall. En 1977, le Sous-Secrétaire de l'Intérieur a établi une commission d'étude composée de représentants du Congrès de la Micronésie, de l'Exécutif du Gouvernement du Territoire sous tutelle et du Département de l'intérieur. La Commission s'est mise unanimement d'accord sur les procédures et mesures par lesquelles on peut arriver à des accords entre les propriétaires et le gouvernement en ce qui concerne l'utilisation des terres. La première phase, à savoir l'évaluation précise de toutes les parcelles de terres en jeu, a été mise sur pied.

Outre l'assistance au développement que l'on peut inclure dans les accords de relations entre le Gouvernement de la Micronésie et les Etats-Unis, peut-être la contribution majeure que l'Administration puisse faire au développement économique futur de la Micronésie est-elle l'établissement de l'infrastructure nécessaire permettant le développement et la croissance du secteur privé et susceptible d'attirer les investissements étrangers. A ce propos, je voudrais faire rapport sur l'évolution du Capital Improvement Programme (CIP). C'est la politique de l'Administration qui vise à mettre en place, comme je l'ai dit l'an dernier, une infrastructure viable pour tous les districts avant la fin de la tutelle.

Récemment, nous avons porté notre attention sur la nécessité d'une infrastructure fondamentale dans les îles extérieures de la Micronésie. J'ai soumis au Département de l'intérieur un dossier préliminaire pour les programmes CIP proposés au deuxième niveau pour ces îles et ces atolls qui se trouvent en dehors des centres de district. Le programme proposé vise à utiliser les années restantes de la tutelle pour développer, établir et lancer des plans relatifs aux nécessités fondamentales de la vie dans les îles extérieures et fournir une plus grande occasion de développement économique à leurs habitants. Ces projets comprennent des installations d'eau potable, des latrines, des postes de communication-radio, des dispensaires, des écoles et des digues. Le programme comprend également des installations électriques, des quais, des pistes d'atterrissage, des routes, des entrepôts de coprah, des installations de réfrigération et un équipement spécial pour tout type de développement économique. Ce programme ne ferait pas double emploi avec le programme régulier CIP qui est dirigé par l'officier de marine américain chargé de la Construction, mais serait un complément.

M. Winkel

Certaines parties de cette infrastructure pour les îles extérieures visent à fournir un service cargo et un service pour passagers à toutes les îles et à tous les atolls ayant une population ou une capacité de production suffisantes pour garantir ce genre de service. Le projet vise à ajouter au service maritime existant et au service aérien commercial existant des facilités supplémentaires par l'adjonction de bateaux et d'avions commerciaux plus petits. Toute la proposition se fonde sur la prémisse que plus de 50 p. 100 de la population du territoire sous tutelle qui vit et travaille dans les atolls et les îles à l'extérieur des centres de district doit être plus active et doit participer et contribuer directement à la vie économique, sociale et culturelle du territoire sous tutelle si l'on veut que celui-ci atteigne sa pleine capacité d'action.

Le programme régulier CIP du Territoire sous tutelle continue à être mis en oeuvre. La partie restante du programme, qui a débuté au cours de l'année fiscale 1976 et qui doit être achevée avant la fin de l'Accord de tutelle, est évaluée à un coût total de 203 275 000 dollars. Sur cette somme, plus de 41 millions ont été fournis pendant l'année fiscale 1976-1977. Pendant l'année fiscale 1978, plus de 22 millions de dollars ont été fournis. Tous ces chiffres incluent l'assistance fédérale accordée sous forme de subventions par les Etats-Unis pour les projets d'égouts et les aéroports. Au cours de l'année fiscale 1978, les plans qui seront achevés dans le cadre des projets CIP et qui comprennent la construction de routes, de quais, de pistes d'atterrissage, de systèmes d'eau, d'égouts, d'installations électriques et l'étude des ressources maritimes sont estimés à plus de 127 millions de dollars.

Les projets d'amélioration de l'équipement récemment établis pour la construction seront publiés au cours de l'année fiscale 1978 et s'élèvent à un total de plus de 49 millions de dollars; ils intéressent les quais, les routes, les aéroports, les hôpitaux, les ponts, les systèmes d'eau, les égouts et les installations électriques. Le montant des projets qui doivent être terminés pendant l'année fiscale 1978 s'élève à environ 14 millions de dollars, y compris le genre d'installations susmentionnées.

M. Winkel

En outre, le territoire sous tutelle des Iles du Pacifique, durant l'année fiscale 1977, a commencé à recevoir des fonds pour la construction, au titre du Local Public Works Capital Development and Investment Programme du Gouvernement des Etats-Unis, et une somme de 6 millions de dollars a déjà été accordée. Ces projets sont maintenant en cours et doivent se terminer en 1979.

Je voudrais à ce stade mentionner les efforts que déploie l'Autorité administrante pour améliorer les conditions qui règnent dans l'île d'Ebeye, dans le district des îles Marshall. Nous avons présenté au Département de l'intérieur un document sur Ebeye qui prévoit une méthode d'approche exhaustive pour résoudre les problèmes qui existent dans cette île.

Le plan comprend la rénovation des unités d'habitation dans l'île d'Ebeye elle-même, la construction de nouveaux bâtiments publics et d'un centre communautaire, ainsi que la construction de nouveaux ensembles d'habitation dans l'île de Gugeegue, qui se trouve à proximité. Les 250 unités d'habitation de Gugeegue pourront accueillir la population d'Ebeye.

Le Eniwetok Cleanup Programme, sous la direction de l'Agence de défense nucléaire, se déroule comme prévu. La reconstruction et le relèvement qui relèvent du Département de l'intérieur et du Gouvernement du territoire sous tutelle, s'effectuent également selon le plan. Le Cleanup Programme du Département de la défense, dont la durée est prévue pour 30 mois, doit prendre fin en avril 1980. La reconstruction et le relèvement devront également être terminés à cette date, et la population pourra alors regagner le district. Après le retour de la population d'Eniwetok dans son atoll, on devra consacrer beaucoup de temps à un programme de plantation.

A cette fin, le Congrès des Etats-Unis a octroyé 20 millions de dollars au Cleanup Programme du Département de la défense, en plus d'accorder l'autorisation d'utiliser les ressources des forces militaires du Département de la défense. En outre, le Congrès des Etats-Unis a accordé 12,4 millions de dollars au Département de l'intérieur et au Gouvernement du territoire sous tutelle pour le programme de reconstruction et de relèvement.

Récemment, les recommandations de 1968-1969 selon lesquelles l'île de Bikini devrait être utilisée à des fins résidentielles et agricoles ont dû être modifiées

en raison d'une récente analyse quant au recyclage des radionuclides par les produits agricoles du sol de l'île de Bikini. Bien qu'il soit possible à la population de vivre sur l'île de Bikini si elle s'astreint à une réglementation sévère, c'est-à-dire ne pas produire et ne pas manger de produits agricoles locaux, ne pas boire l'eau naturelle, etc, il a été décidé que la population de l'île de Bikini ne pouvait pas mener une vie normale dans des conditions aussi strictes.

Le Congrès des Etats-Unis est saisi d'un programme de 15 millions de dollars pour la reconstruction et le relèvement qui contient des solutions de rechange au relèvement, à l'exclusion, à l'heure actuelle, de l'île de Bikini. La solution de rechange la plus pratique en ce moment à l'étude est celle qui envisage l'utilisation des autres îles de l'atoll de Bikini, ainsi que le réaménagement de l'île de Kili pour ceux qui désireraient rester dans cet endroit. L'île d'Enyu, située à quelque 10 miles de l'île de Bikini, est considérée sérieusement comme un choix possible.

Dans le domaine des transports, le 4 avril de cette année, le Territoire sous tutelle a reçu deux des sept nouveaux bateaux qui remplaceront la flotte déjà ancienne. La livraison du septième bateau doit avoir lieu le 20 mars 1979.

Toujours dans le domaine des transports et des projets d'amélioration, un contrat de 19 millions de dollars a été signé le 31 mars de cette année aux fins d'un projet d'amélioration de l'aéroport de Truk. Le nouveau aéroport international de Truk, après ces travaux, sera équipé pour faire face à tous les temps et pour assurer les vols de nuit. Les plans du nouvel aéroport de Kosrae sont terminés. A Palao, le projet d'aéroport de 20 millions de dollars a été réexaminé à 30 p. 100 et les offres de contrats pourront être faites le 15 octobre 1978.

Dans les Marshall, un contrat de construction de 4,5 millions de dollars pour une nouvelle jetée à Majuro a été accordé le 30 décembre 1977, et dans le district de Yap, un contrat similaire de 4 millions de dollars a été accordé le 20 janvier 1978 pour une jetée. Les plans pour un nouveau dock à Kosrae ont été complétés, et on a commencé à établir des plans pour des jetées à Truk et Palao.

Dans le domaine de l'éducation et de la santé, l'Autorité administrante continue de répondre aux besoins des Micronésiens et de s'acquitter de ses responsabilités au titre de l'Accord de tutelle. Le 7 avril 1978, le nouvel hôpital de 35 lits de Kosrae a commencé à fonctionner. A Ponapé, un nouveau hôpital de 116 lits a été inauguré le 20 avril 1978. On prévoit que ce nouvel

hôpital deviendra une institution d'enseignement et de référence au début de l'année 1980. A Yap, un nouvel hôpital de 50 lits doit être terminé en septembre de cette année, et une nouvelle clinique doit être achevée à Palao en juin de cette année.

Le point culminant de l'évolution de l'enseignement dans le territoire sous tutelle durant l'année a été la création du Collège de la Micronésie. Ce collège a été créé par une législation fusionnant le Community College de la Micronésie, le Micronesian Occupational Centre et le Trust Territory School of Nursing. Un conseil de régents a été établi pour prendre les décisions et superviser le collège; celui-ci, en revanche, sera administré par un chancelier qui sera désigné par le Conseil des régents. Le Congrès des Etats-Unis a voté une somme de 8 millions de dollars aux fins de la création d'un tel collège.

En juin 1977, le Micronesian Occupational Centre a été pleinement accrédité par la Western Association of Schools and Colleges. En mars 1978, le Community College de Micronésie a reçu la dernière visite à cette fin, et il espère être pleinement accrédité en juin de cette année.

Tous les districts du territoire ont accru leurs efforts pour développer la formation des enseignants en raison des règles promulguées par le Micronesian Board of Education concernant le niveau académique des enseignants. D'ici cinq ans, tous les enseignants du territoire devront avoir suivi des cours universitaires pendant deux ans.

Le Micronesia Board of Education a demandé que des plans visant l'intégration des programmes académiques et professionnels soit établis pour tous les District Education Departments et Boards of Education.

En janvier 1978, un consortium du Territoire sous tutelle, de l'Etat d'Hawaii et de l'Université d'Hawaii a mis sur pied un Bilingual Materials Development Centre à l'université d'Hawaii. Dix experts micronésiens travaillent avec dix experts hawaïens, sous les conseils des experts universitaires dans le domaine des langues et avec l'assistance d'illustrateurs graphiques, pour élaborer des livres de classe en anglais et dans les dialectes ethniques du territoire à l'intention des écoliers micronésiens.

Le Gouvernement fédéral des Etats-Unis a fondé un programme d'enseignement métrique grâce auquel les enfants micronésiens apprendront le système métrique.

M. Winkel

Au cours de l'année écoulée, une grammaire de références et deux dictionnaires des langues locales du territoire ont été publiés. A ce jour, cinq grammaires et sept dictionnaires des dialectes autochtones de la Micronésie ont été publiés, et le travail se poursuit dans les langues restantes. La publication de ces travaux rendra possible le développement de manuels d'art bilingues à l'intention des écoles du territoire.

Voilà qui termine ma déclaration liminaire devant cette session du Conseil de tutelle. Mes collègues de la branche exécutive et du Congrès de la Micronésie et moi-même sommes prêts à répondre avec plaisir à toute question que pourront poser les membres du Conseil sur ce que nous avons déclaré ici ainsi que sur tout autre sujet qui pourrait intéresser le Conseil.

Le PRESIDENT : Je remercie M. Adrian Winkel, Haut Commissaire du territoire sous tutelle des Iles du Pacifique et représentant spécial. Je suis persuadé que les membres de ce conseil auront des questions et des éclaircissements à lui demander sur sa déclaration très substantielle.

Je donne maintenant la parole au Gouverneur Camacho, représentant spécial.

M. CAMACHO (Représentant spécial) : J'ai l'honneur d'être ici au nom du peuple du Commonwealth des Mariannes septentrionales. Avant de faire ma déclaration, j'aimerais présenter mon Conseiller spécial, M. Vicente Santos, et je donnerai au Président du Sénat l'occasion de présenter les Conseillers spéciaux qui l'accompagnent.

M. Camacho

Le 9 janvier 1978, le Gouvernement des Mariannes septentrionales se séparait administrativement du Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique. Je fus élu Premier Gouverneur de cette unité administrative; le drapeau du Commonwealth des Mariannes septentrionales fut hissé, et quelques heures plus tard le premier corps législatif du nouveau gouvernement se réunissait. Ainsi le peuple de ces îles passait-il d'une longue et sombre période de colonialisme, et à travers une brève et productive période de transition et de développement, à l'autogouvernement et à l'autodétermination.

Il convient donc que je me présente aujourd'hui au Conseil avec un sens profond de respect et de reconnaissance. Je me présente également en tant que porte-parole du peuple des Mariannes septentrionales, dont les membres du Conseil savent que la charge du Conseil de les conduire à la maturité politique et de leur faire prendre une décision importante a été accomplie avec honneur. Nous, peuple des îles Mariannes septentrionales, nous tenons devant ce Conseil au coude-à-coude, fiers de ce qui a été accompli - réalisations du Conseil et les nôtres -, mais également en éprouvant la tristesse d'un jeune membre d'une famille qui en arrive au point où les événements l'obligent à assurer son autodétermination et à faire honneur à l'éducation qu'il a reçue. Dans mon discours d'inauguration, j'avais déclaré à la Puissance administrante, le Gouvernement du Territoire sous tutelle :

"Je vous en prie, sachez que rien n'a changé entre nous, si ce n'est notre numéro de boîte postale et notre nouveau papier à lettres. Continuons de trouver les moyens de coopérer de manière fructueuse ensemble. Permettez-moi de vous dire que vous êtes les bienvenus pour continuer de partager l'île avec nous."

Laissez-moi vous raconter plusieurs événements et attitudes qui m'ont amené directement, progressivement et de façon rationnelle - je crois - à venir devant vous ici vous apporter ces précisions.

Il y a deux histoires des îles Mariannes septentrionales. Il y a une histoire extérieure, qui a trait aux événements mondiaux et aux stratégies embrouillées des grandes puissances et à leurs entreprises gigantesques et sanglantes, histoire qui figure dans les livres d'histoire et qui a rendu tristement célèbres en maints lieux des expressions comme "Bloody Saipan". Les membres du Conseil connaissent

M. Camacho

bien cette histoire et il n'est donc pas nécessaire que je la commente. Il y a aussi une histoire interne. C'est l'histoire d'un peuple soumis qui, d'une certaine façon, a gardé la foi sous quatre conquérants différents, à travers la catastrophe d'une des plus féroces guerres jamais menées, à travers des siècles où il a été réduit au rang de citoyens de cinquième classe, soumis aux travaux forcés, à l'humiliation, voire même, en des temps plus reculés encore, à une véritable tentative de génocide. C'est une histoire trop souvent méconnue, sauf de ceux qui comme nous en ont été nourris et qui en ont réchappé depuis peu. C'est l'histoire que nous, citoyens des îles Mariannes septentrionales, avons essayé de faire connaître afin de faire comprendre qui nous sommes, et c'est cette histoire qui sert de base à nos jugements.

Vous vous demanderez peut-être quel genre de peuple sommes-nous? Notre histoire ancienne, que l'on peut à peine séparer du mythe, parle d'actes de courage semblables peut-être à ceux des anciens Grecs. N'est-ce pas nous, par exemple, qui avons découvert que lancées à partir de frondes sur les canots des envahisseurs, des pierres chauffées à blanc pouvaient mettre le feu à leurs voiles et repousser ainsi leur invasion? C'est du moins ce que nous nous racontons mutuellement lorsque nous sommes plongés dans les pires accès de désespoir. Et je suppose que nous continuons à nous voir en tant que peuple autosuffisant et plein d'ingéniosité - même lorsque les apparences extérieures font de nous des serviteurs d'une puissance étrangère.

J'ai fait ce retour en arrière devant le Conseil pour que ses membres prennent conscience que le régime de tutelle des Nations Unies avait constitué un événement formidable pour les îles Mariannes septentrionales.

Je réfléchis à ces 30 années de régime de tutelle et je les vois, non pas comme la critique populaire les décrit, - une période d'administration pesante ou de "confiance trahie" - mais comme une période au cours de laquelle les cicatrices et la lassitude laissées par 400 ans de colonialisme ont définitivement disparu pour être remplacées par une sorte de confiance, d'insouciance et d'exubérance, qui sont loin d'être les caractéristiques d'un peuple soumis et vaincu. C'est comme si on avait rétabli un lien direct avec nos ancêtres d'avant Magellan. Si quelqu'un doute de cette transformation, qu'il vienne dans les îles Mariannes septentrionales, qu'il

M. Camacho

prenne part aux réunions des villageois, qu'il se lève pour émettre des idées contraires! Je puis assurer le Conseil que notre peuple l'écouterait respectueusement et attentivement, mais il se trouvera toujours quelqu'un - jeune ou vieux, homme ou femme - pour se lever et le contredire à l'aide d'arguments dignes de Chamorro ou de Carolinian Thomas Paine, des arguments mûrement réfléchis et organisés, exprimés dans la joie qu'on éprouve en face d'un interlocuteur valable. Nous sommes vraiment devenus un peuple éveillé, politiquement conscient et épanoui. La liberté, le degré d'autodétermination et les occasions du Gouvernement du Commonwealth ont parfaitement respecté nos aspirations. Aucun autre choix n'est concevable. Je dis cela de tout mon coeur et en étant profondément convaincu. Ce fut, comme le Conseil le sait, l'écrasante conviction de notre électorat qui s'est manifesté le 6 mars 1977 lorsque, par une majorité de 93,2 p. 100, une Constitution fut approuvée qui assurait notre union.

Pendant quatre siècles nous avons vécu sous des régimes colonialistes différents. Nous les avons épousés, nous avons prélevé certains de leurs mots pour les mettre dans notre vocabulaire et beaucoup de leur nourriture pour nos régimes alimentaires. Nous avons appris leurs manières et leurs lois. Aussi je vous demande : un peuple soumis a-t-il jamais été aussi bien préparé à choisir de se rallier à une union permanente et égale?

L'année dernière devant ce Conseil, M. Erwin Canham, commissaire résident du Gouvernement des îles Mariannes septentrionales d'alors, déclarait aux membres du Conseil :

"... les institutions de l'autonomie deviennent chaque jour plus fermes dans les Mariannes... A très brève échéance, la gestion des opérations du nouveau gouvernement passera entièrement aux mains des personnes élues constitutionnellement... Ces personnes auront de lourdes responsabilités."

D'une manière fort encourageante - et, j'aimerais le croire, avec un discernement prophétique - il ajoutait :

"Mais on a vu surgir une génération de personnalités publiques de grand talent. Il est encourageant pour moi de constater qu'elles sont capables de prendre elles-mêmes des décisions et de demander l'aide d'experts lorsque le besoin s'en fait sentir." (T/PV.1460, p. 47)

C'est avec humilité que je relis ces paroles, que je repasse l'histoire de mon pays et que je constate que les espoirs de M. Canham n'ont pas été, dans certains domaines, encore réalisés, en pensant qu'il est aussi d'autres domaines dans lesquels il n'est pas nécessaire que nous nous excusions. J'estime que l'attitude générale est que l'économie progresse, que de nouvelles occasions sont apparues et que le développement est à la portée de la main. Cela se trouve confirmé par le nombre d'entrepreneurs qui se rendent chez nous chaque mois, mettent sur pied des projets dans les domaines de la pêche, de la petite industrie, de l'agriculture et des loisirs et qui, très souvent, fournissent des bases solides d'appui financier.

J'estime qu'il est opportun pour le moment de prévoir des plans pour de futurs développements, notamment des plans touchant le domaine de la santé, les services d'éducation; mais cela demande évidemment beaucoup de temps. Je vous présenterai, en annexe, des copies de mon discours d'inauguration dans lequel j'abordais ces questions.

Je pense qu'il sera nécessaire de poursuivre une formation continue et intensive pour celles des personnes qui participent à des activités touchant la santé, l'éducation et la culture. Et j'espère que nous serons en mesure de continuer à participer à ces programmes, dont nous avons appris à dépendre et à la réalisation desquels nous travaillons. Je pense, tout particulièrement, aux programmes réalisés sous les auspices de l'Organisation mondiale de la santé ainsi que sous celles de nombreux gouvernements Membres des Nations Unies. Ces derniers ont offert, dans le passé, tout une série de bourses d'études et d'autres formes d'assistance technique.

J'attire l'attention des membres du Conseil sur la question de la réparation de dommages subis pendant la seconde guerre mondiale, que nous subissons encore et qui nous portent préjudice. Ces dommages remontent à 34 ans et bien des personnes qui en ont réclamé réparation avec insistance sont mortes sans jamais avoir été indemnisées. Les questions techniques et les désaccords entre les Gouvernements des Etats-Unis et du Japon ne font que différer toute solution. Cette question a été débattue dans le détail en de nombreuses occasions. Je la rappelle aujourd'hui, parce que notre peuple ne comprend pas ce retard et qu'il commence à douter sérieusement de la bonne foi des parties aux négociations.

M. Camacho

J'ai déjà fait des commentaires sur les événements importants qui soit ont eu lieu soit sont prévus. Je voudrais faire une autre observation à ce propos : ces changements, déjà étonnants en soi, renferment aussi certains pièges. S'ils donnent en effet des indications sur la manière favorable dont notre sort a évolué, il n'est pour ainsi dire pas question de notre satisfaction - ou de notre manque de satisfaction - à leur égard, et il n'est pas du tout question non plus des sérieux dangers qu'ils peuvent comporter. Je puis vous assurer que nous nous rendons compte de ces dangers. Lorsque nous avons exercé pour la première fois notre droit à l'autodétermination, nous étions pleinement conscients de notre responsabilité; lorsque deux d'entre nous se réunissent, nous nous lançons mutuellement des avertissements au sujet des dommages culturels que divers projets pourraient entraîner. Heureusement, nous pouvons compter sur une vaste perspective historique dont ne disposaient pas les nations développées actuelles lorsqu'elles en étaient à notre stade de développement. En fait, nous sommes les héritiers de leur expérience, de leurs échecs, de leurs faux-départs et de leurs succès, et nous devons mettre à profit ces renseignements. Donc, tout en tirant les leçons du passé, nous nous réjouissons de forger notre avenir, et nous passons avec aisance de la vénération d'un héritage ancien à la planification d'un futur pragmatique.

Le développement de la main-d'oeuvre dans le cadre de la tutelle, comme M. Canham l'a déclaré, constitue une priorité. Une preuve du succès de cette priorité est le fait qu'un nombre important de dirigeants dans les départements du gouvernement et les affaires sont des citoyens locaux, qui poursuivent leurs activités avec autant d'efficacité que leurs prédécesseurs. De nouvelles constructions changent Saipan et il reste peu de choses du ghetto qui avait un jour choqué nos visiteurs. L'industrie du tourisme est bien établie; des plans sont mis en oeuvre pour améliorer l'agriculture et la pêche et pour le développement des petites industries; le rêve d'autonomie, en fin de compte, n'est plus du domaine des illusions.

M. Camacho

L'autodétermination comporte plus de responsabilité que le développement commercial. Elle a la responsabilité de maintenir l'identité et l'héritage culturels et d'adapter les vérités de cet héritage aux modifications actuelles. Avec ceci présent à l'esprit, je terminerai mes remarques en paraphrasant ce que j'ai dit dans mon message d'inauguration.

Chaque génération est chargée de la responsabilité de maintenir la continuité de son passé et de son avenir. Notre tour est venu. La responsabilité pèse lourdement sur nos épaules, car en une génération seulement il nous faut assurer la continuité entre la vie insulaire simple et la technique complexe du XXème siècle. Sobrement, et à la lumière de notre histoire récente, je prie pour que le nouveau Commonwealth des îles Mariannes du Nord, qui lutte aujourd'hui pour réaliser ses vœux, laissera dans la mémoire des Membres des Nations Unies le souvenir d'un enfant adoptif intéressant qui, sous notre surveillance, aura atteint sa maturité.

Monsieur le Président, je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de prendre la parole devant vous, dans le cadre de la délégation des Etats-Unis. Une fois de plus, je vous présente mes meilleurs vœux à l'occasion de votre élection à la présidence.

J'ai amené le drapeau des Mariannes du Nord et, au nom du peuple et du gouvernement et de la législature des Mariannes du Nord, permettez-moi de vous l'offrir.

Le PRESIDENT : Je remercie le Gouverneur Camacho, Représentant spécial, des aimables paroles qu'il a eues à mon égard. Je le remercie aussi au nom du Conseil pour avoir bien voulu joindre à sa déclaration son curriculum vitae, ainsi que l'adresse inaugurale qu'il a prononcée. Ces documents seront soigneusement conservés dans les dossiers du secrétariat du Conseil de tutelle. Chaque délégation, je crois, en a reçu un exemplaire et pourra donc les étudier à loisir.

La séance est levée à 12 h 35.